

## Interview de Jacques Santer: le traité d'Amsterdam (Sanem, 6 avril 2006)

**Source:** Interview de Jacques Santer / JACQUES SANTER, Étienne Deschamps, prise de vue : François Fabert.- Sanem: CVCE [Prod.], 06.04.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:04:01, Couleur, Son original).

**Copyright:** Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.  
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/interview\\_de\\_jacques\\_santer\\_le\\_traite\\_d\\_amsterdam\\_sanem\\_6\\_avril\\_2006-fr-6fdd35e0-6fbc-4a37-87c8-01afoabc097c.html](http://www.cvce.eu/obj/interview_de_jacques_santer_le_traite_d_amsterdam_sanem_6_avril_2006-fr-6fdd35e0-6fbc-4a37-87c8-01afoabc097c.html)



**Date de dernière mise à jour:** 04/07/2016

## Interview de Jacques Santer: le traité d'Amsterdam (Sanem, 6 avril 2006)

[Étienne Deschamps] Comment la Commission européenne, que vous présidiez, a-t-elle analysé le traité d'Amsterdam, signé par les quinze en octobre 1997?

[Jacques Santer] Vous savez, dans cette Conférence intergouvernementale qui a mené à la conférence d'Amsterdam, nous y avons participé évidemment au sein de la Conférence intergouvernementale. Nous avons fait nos propositions, nos mémoires, c'était monsieur Oreja qui était chargé des relations interinstitutionnelles, qui était en charge également de la préparation de notre documentation. Par après, il y a certaines avancées, certainement dans le traité d'Amsterdam et également les pouvoirs du Parlement européen essentiellement ont été élargis. Il y a eu la codécision dans beaucoup de domaines, en ce qui concerne le marché intérieur, en tous cas. Et je crois que c'est une bonne chose de ce côté-là. Par contre, là où on n'a pas tellement progressé, ça c'est à la fois sur la politique étrangère et de sécurité commune et également sur la... surtout la politique de sécurité. On a maintenu l'unanimité dans tous les domaines et c'est ça que nous avons un peu critiqué à ce moment-là, parce que à ce moment-là, c'était déjà l'engagement vers l'union politique, n'est-ce pas, le changement du nom était également union politique, après Maastricht c'était «union politique», etc. Donc, de ce côté-là, on voulait aller un peu plus loin que ce qui a été réalisé. Mais ce n'était pas possible, c'est pourquoi on a dit: «Il faut la reporter vers d'autres circonstances». Mais surtout la partie en ce qui concerne la sécurité extérieure, parce qu'il faut bien se rendre compte, entre-temps, il y a eu la crise yougoslave, avec tous les rebondissements, où vraiment on a bien montré que l'Europe n'était pas capable d'intervenir. Non parce qu'il n'y avait pas seulement la volonté, mais elle n'avait pas non plus les moyens de ses propres ambitions à ce moment-là. Donc, on voulait aller plus loin que ce qui effectivement a été réalisé dans le traité d'Amsterdam. Mais c'était, en ce qui concerne la politique étrangère et de sécurité commune, c'était déjà une avancée plus importante qu'en ce qui concerne la sécurité intérieure. Parce qu'entre-temps, il y avait également l'esprit de Schengen, etc. Donc, on voulait aller plutôt vers une communautarisation de ça, mais ça n'a pas réussi. Là, le traité n'a pas réussi. Et c'est seulement par après, je l'espère au moins, dans le traité constitutionnel qu'on pourra engager. Mais là, en plus il faut bien se dire que le traité d'Amsterdam est intervenu relativement tôt, déjà avant les élections allemandes. Où, également les Länder allemands avaient déjà pris une emprise sur le pouvoir fédéral beaucoup plus grande qu'auparavant n'est-ce pas. Et je me rappelle très bien que, dans les discussions qu'on a eues à Amsterdam, le chancelier Kohl était un peu l'otage des Länder allemands, en ce qui concerne ce domaine-là. Même si dans d'autres domaines on a progressé. Donc, c'est de nouveau un pas en avant bien sûr dans différents domaines, pour le Parlement, pour d'autres domaines, mais pas dans le domaine, disons, de la communautarisation de la sécurité intérieure.